

1. Information générale	
DIRECTION :	Direction des programmes Déficiences, Coordination URFI et AT Programmes URFI en déficience physique
POINT DE SERVICE, INSTALLATION OU TERRITOIRE :	Territoire Montérégie
GESTIONNAIRE :	Guy Forcier

2. Niveau d'implication	Détecter des indices de vulnérabilité au suicide
TITRES D'EMPLOI RESPONSABLES :	Tous les employés, médecins, stagiaires et bénévoles du secteur, formés ou non en prévention du suicide Gestionnaires, préposés, agente admin, ergothérapeute, physiothérapeutes, tech en éducation spécialisée, psychologues, travailleurs sociaux, technologue en physiothérapie, orthophoniste, audiologiste, nutritionniste, infirmière, infirmière auxiliaire, préposés aux bénéficiaires, aides de services, médecins, stagiaires
SUIVI REQUIS À CE NIVEAU :	Suite à la détection d'indices de vulnérabilité chez un usager, il est nécessaire de le référer à un intervenant habileté à faire le repérage (voir section 3). Dans l'éventualité où la ou les personnes identifiées à la section 3 ne sont pas disponibles pour procéder au repérage, veuillez référer l'usager au centre de prévention du suicide suivant : 1-866-APPELLE

3. Niveau d'implication	Repérer la personne vulnérable au suicide
TITRES D'EMPLOI RESPONSABLES :	Soutiens cliniques, psychologue, TS, éducateurs spécialisés, infirmières formées pour le repérage
SUIVI REQUIS À CE NIVEAU :	Lorsque le repérage du risque suicidaire est positif, il est nécessaire de référer l'usager à un intervenant habileté à faire l'intervention complète (voir section 4). Dans l'éventualité où la ou les personnes identifiées à la section 4 ne sont pas disponibles pour procéder à l'intervention complète dans les délais requis (selon les mesures de protection requises), veuillez orienter, recommander ou accompagner l'usager au centre de prévention du suicide suivant : 1-866-APPELLE sinon le 911

4. Niveau d'implication	Intervenir auprès de la personne à risque suicidaire
TITRES D'EMPLOI RESPONSABLE :	Travailleurs social, psychologues, infirmières formés pour l'intervention
SUIVI REQUIS À CE NIVEAU :	Dans l'éventualité où la ou les personnes identifiées à cette section ne sont pas en mesure d'effectuer le type de suivi requis (suivi courte durée ou suivi étroit), il demeure essentiel d'accompagner l'usager au centre de prévention du suicide suivant : 1-866-APPELLE sinon le 911

5. Autres informations à spécifier

6. Signatures

**NOM (EN LETTRE
MOULÉES) :**

Guy Forcier



Gestionnaire responsable

SIGNATURE :

DATE : 30-05-2025